## REPUBLIQUE FRANCAISE

### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# vaulxenvelin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2017

Compte rendu affiché le 29 juin 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 16 juin 2017

Président : Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Yvette JANIN

### Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN. Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI.

## Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY. Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

#### Membres absents excusés:

Membres absents: Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa **USTA** 

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI

Nombre de membres Art. 2121-2 Qui ont pris part à la délibération En Exercice du CGCT 43 43 35

Objet:

17.06.0768

Création d'une Maison de quartier

Médiathèque au Mas du Taureau -Autorisation de signature des marchés de prestations intellectuelles -Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), Contrôle Technique (CT), Ordonnancement et Pilotage du Chantier (OPC), Etude de sûreté et de sécurité publique (ESSP), Etudes géotechniques

PRÉFECTURE DU RHÔNE

2 A JUIN 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

#### RAPPORT DE MADAME LECERF

### Mesdames, Messieurs,

Une procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été engagée en juillet 2016. Elle permettra de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la construction de la future Maison de quartier Médiathèque au Mas du Taureau.

Parallèlement, il est nécessaire de retenir dès à présent les prestataires qui assureront les missions de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et d'ordonnancement et pilotage de chantier sur l'opération et qui réaliseront l'étude de sûreté et de sécurité publique et les études géotechniques.

Cette opération a fait l'objet de deux consultations distinctes :

- La consultation des lots 1 à 4 a été lancée en date du 18 avril 2017 selon la procédure de l'appel d'offre conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Le lot 5 relatif aux études géotechniques constitue quant à lui un accord-cadre s'exécutant à bons de commande sans montant minimum ni maximum. Conformément aux articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une procédure d'appel d'offres a également été lancée en date du 18 avril 2017.

Pour chacun des lots, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 70 points,
- prix pour 30 points.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie les 13 et 20 juin 2017, a classé les offres et les entreprises suivantes ont donc été choisies par la CAO :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
1	Mission de coordination sécurité et de protection de la santé	DEKRA	15 680,00 €
2	Mission de contrôle technique	QUALICONSULT	22 320,00 €
3	Mission d'ordonnancement et pilotage de chantier	GLOBAL SAS	69 968,00 €
4	Etude de sûreté et de sécurité publique	SERL	13 300,00 €
5	Etudes géotechniques	GEOTECH France	Accord cadre sans montant mini et maxi
TOTAL € HT  TOTAL € TTC			121 268,00 €
			145 521,60 €

Le total des offres s'élève à 121 268,00  $\in$  HT soit 145 521,60  $\in$ TTC.

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies par la CAO pour chaque lot, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

Le montant de l'autorisation de programme de l'opération globale est de 16 500 000 € TTC et n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté;
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises choisies par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales ;
- > De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35	
Votes Pour : 35	
Votes Contre:	
Abstention:	

- Approuve le rapport présenté;
- > Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations intellectuelles avec les entreprises choisies par la CAO, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales;
- > Donne votre approbation, et dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

